

---

**Septième Conférence des États parties  
chargée de l'examen de la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

20 décembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

Genève, 5-22 décembre 2011

**Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 16 décembre 2011, à 10 heures

*Président:* M. van den IJssel.....(Pays-Bas)

**Sommaire**

Rapport du Comité plénier

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 11 h 10.*

**Rapport du Comité plénier** (BWC/CONF.VII/COW/CRP.1 et CRP.2; BWC/CONF.VII/COW/INF.1)

1. **M. Percaya** (Indonésie), Président du Comité plénier, présente le projet de rapport du Comité tel qu'il figure dans le document BWC/CONF.VII/COW/CRP.1 et les grandes lignes du projet de déclaration finale tel qu'il figure dans le document BWC/CONF.VII/COW/CRP.2. Il dit que, malheureusement, le Comité plénier n'est pas parvenu à s'entendre sur la formulation finale des alinéas du préambule. Il suggère de désigner un collaborateur pour aider à en mettre au point la version finale
2. **Le Président** dit qu'il considère que la Conférence souhaite prendre note du rapport du Comité plénier.
3. *Il en est ainsi décidé.*

*Document final de la Conférence*

4. **Le Président** invite la Conférence à examiner les deux documents appelés à constituer la base du document final de la Conférence, à savoir les grandes lignes du projet de déclaration finale soumises par le Président du Comité plénier (BWC/CONF.VII/COW/CRP.2) et les éléments du projet de document final qu'il a lui-même soumis (BWC/CONF.VII/CRP.1). Les projets de décisions et de recommandations contenues dans ce deuxième document ont été élaborés à partir des propositions formulées dans les documents de travail, au cours des débats et lors des séances informelles, des travaux menés par les trois collaborateurs et des éléments prospectifs des échanges tenus au Comité plénier. Chaque point du texte a été débattu par la Conférence, même si le libellé différait légèrement parfois. Faisant observer que nombre des éléments du texte sont interdépendants, il invite les délégations à lire attentivement le texte dans son intégralité, en parallèle avec le texte soumis par le Président du Comité plénier, afin de se faire une idée de l'ensemble de la proposition.
5. Le projet que le Président a soumis s'écarte le moins possible des décisions adoptées à la sixième Conférence d'examen, dont l'utilité a été démontrée au cours des cinq années écoulées. Relevant l'importance que revêtent à la fois la continuité et les progrès, il dit que, chaque fois que cela était possible, les nouveaux éléments ont été introduits dans les structures déjà en place: les groupes de travail à composition non limitée sur les points récurrents, par exemple, ont été intégrés dans le dispositif intersession existant. Conscient que le projet ne saurait satisfaire toutes les délégations, il espère malgré tout que ce texte permettra d'aplanir les quelques points de divergence grave apparus au fil des discussions et qu'il sera apprécié en tant que tentative réaliste de parvenir à un résultat équilibré, tenant compte de toutes les positions. Le Président remercie toutes les délégations qui ont soumis des documents de travail et des propositions et qui ont pris part aux discussions, ainsi que les trois collaborateurs qui ont accompli avec ardeur un travail extrêmement difficile.

*La séance est levée à 11 h 30.*